

*XXXI<sup>e</sup> SESSION*  
*Bruxelles, 6 au 9 juillet 2005*

---

**DOCUMENT N° 71**

**RECOMMANDATION SUR LES DROITS DES ORPHELINS ET ENFANTS  
RENDUS VULNERABLES DU FAIT DU VIH/SIDA**

*La XXXI<sup>ème</sup> Assemblée Parlementaire de la Francophonie, réunie à Bruxelles du 6 au 9 juillet 2005 :*

**CONSIDERANT** la Résolution pertinente de l'A.P.F du 8 juillet 2000 (XXVI<sup>ème</sup> session à Yaoundé) ayant décidé de faire de la lutte contre le VIH/SIDA l'une de ses priorités absolues ainsi que celle du 2 octobre 2003 du Réseau Parlementaire A.P.F de lutte contre le VIH/SIDA à Yaoundé demandant de prendre en compte en urgence la problématique des orphelins et enfants rendus vulnérables (O.E.V.) du SIDA ;

**CONSIDERANT** les résultats des travaux des réunions de la Régionale Europe du 21 avril 2004 à Bruxelles et de la Régionale Afrique de Mai 2004 à Brazzaville ;

**CONSIDERANT** l'importante recommandation des Coordonnateurs du Réseau Parlementaire de l'A.P.F de lutte contre le VIH/SIDA réunis à Lomé les 7 et 8 octobre 2004 ;

**CONSTATANT** l'extrême gravité de la situation créée par la pandémie du VIH/SIDA et des menaces qu'elle fait peser sur l'avenir et le développement particulièrement en Afrique Sub-Saharienne, région de loin la plus touchée ;

**CONSCIENTE** de l'impact humain sans précédent du VIH/SIDA sur l'enfance qui constitue la frange la plus vulnérable de la population face à cette pandémie ;

**CONSIDERANT** dans ce contexte, la situation grave et extrêmement préoccupante des Orphelins et Enfants Vulnérables du VIH/SIDA dont l'existence et l'avenir constituent pour l'humanité une véritable source d'inquiétude ;

**REAFIRME** avec force l'engagement des Parlementaires Francophones à jouer plus efficacement leur rôle d'élus et de législateurs en ce qui concerne particulièrement l'objectif visant à mieux protéger les droits des orphelins et enfants affectés et rendus vulnérables par le VIH/SIDA ;

**RECONNAIT** que la gestion et la prise en charge des O.E.V particulièrement en Afrique en raison précisément de l'ampleur de la crise sur ce continent doit être une préoccupation globale, mondiale et supra-nationale qui requiert un partenariat international élargi ;

**SOUHAITE** dans ce sens, une implication renforcée de l'ensemble des Parlements Francophones et de leurs membres dans la mise en œuvre de nouveaux plans d'action dans ce vaste enjeu pour la vie ;

**RECOMMANDE** enfin, au Réseau Parlementaire international de lutte contre le VIH/Sida de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie d'inscrire à l'ordre du jour de sa réunion de septembre 2005 à Dakar, un débat approfondi sur la problématique « des droits des O.E.V. du Sida : Etat des lieux et perspectives dans l'espace Africain francophone ».